

## RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2021

Conformément aux dispositions statutaires, l'exercice comptable de l'AFIGESE correspond à l'année civile ; en conséquence, les comptes soumis aujourd'hui à votre approbation se rapportent à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021.

Ces comptes ont été arrêtés le 31 mars 2022 par le Conseil d'Administration puis rectifiés lors de l'audit du Commissaire aux comptes le 28 juin 2022. Ces comptes ainsi présentés sont certifiés par la SARL PARIS-DENIS-BALANANT et associés, représentée par Madame Carole GLEZ, Commissaire aux Comptes, le 20 juillet 2022.

Les documents de synthèse (bilan et compte de résultat), du détail du bilan, du détail du compte de résultat et de l'annexe, ainsi que du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes sont mis à disposition sur le site de l'AFIGESE, comme il l'est rappelé dans la convocation à l'Assemblée générale envoyée à l'ensemble des adhérents.

Ces documents se caractérisent par les données suivantes :

### **1 - Le compte de résultat fait apparaître :**

- un total des produits de : 585 307 €
- un total des charges de : 569 567 €
- un résultat net comptable de : 15 740 €

Obtenu par l'addition des éléments :

- **d'exploitation**, bénéficiaire de 290 275 € (bénéficiaire de 41 272 € en 2020) ; les produits d'exploitation sont constitués par les principaux postes suivants : les Assises 25%, les cotisations 28%, les formations à 40% et 7% d'autres produits (subventions, vente de services).  
Les achats et charges externes représentent 53% des charges d'exploitation et la part des charges de personnel représente 43%.
- **financier**, excédentaire de 91 € (405€ en 2020), constitué par des produits financiers et des intérêts bancaires liés à l'emprunt contracté dans le cadre de l'acquisition immobilière.
- **exceptionnel**, déficitaire de 3 798 € (déficientaire de 12 € en 2020), constitué exclusivement de charges exceptionnelles de gestion.

Par rapport à l'exercice 2020, il convient de souligner les points suivants :

- les produits d'exploitation en augmentation de 290 275 € par rapport à 2020. Cela s'explique par :
  - la tenue des Assises en 2021 contrairement à l'année 2020 durant laquelle l'association a été contrainte d'annuler l'événement en raison de la crise sanitaire. Le total des produits liées aux Assises se constituent ainsi :
    - Inscriptions : 137 740€
    - Contributions Assises : 11 017€

- Subventions publiques : 8 000€
  - la hausse des recettes liées aux inscriptions aux formations : + 113 329€ de recettes supplémentaires par rapport à 2020 s'expliquant par :
    - Formations inter : + 70 969€ :
      - 66 jours organisés : 17 sessions en présentiel et 20 sessions en visio.
      - 351 stagiaires
      - Participation moyenne de 9,4 stagiaires/session.
    - Formation intra : + 41 685€ de recettes supplémentaires par rapport à 2020 : 18 sessions organisées en 2021
    - Journées d'actualité : + 675€ de recettes supplémentaires par rapport à 2020 : 2 sessions organisées en 2021. Pour la 2ème journée d'actualité de novembre, le Bureau a souhaité proposer des tarifs réduits pour cet événement calculé sur la base des frais de restauration et a souhaité rémunérer les intervenants.
  - Une augmentation de 12 035€ des recettes liées aux cotisations par rapport à 2020 :
    - 123 nouveaux représentants, 45 changements de représentants et 35 représentants de perdus. Parmi les nouveaux :
      - 33 représentants d'EPCI
      - 43 représentants de villes (dont 15 de villes de – 10 000 habitants)
      - 14 représentants de départements
      - 11 représentants d'autres organismes publics
- les charges d'exploitation, en augmentation de 309 310 € par rapport à l'année dernière. Essentiellement due à :
- à la tenue des Assises en 2021 (les Assises ont été annulées en 2020), elles représentent 206 323 € de charges d'exploitation.
  - une augmentation importante des charges liées à l'organisation des formations (+88 671€) :
    - location de salles : 16 400 € contre 6 116 € en 2020
    - Frais de restauration des participants : 10 200 € contre 3 060 € en 2020
    - Frais de missions des formateurs : 8 289 € contre 2 863 € en 2020
  - Une augmentation des charges du personnel (permanents et formateurs) :
    - Formateurs (+ 64 362 € par rapport à 2020) en raison de l'augmentation du nombre de sessions inter et intra
    - Embauche d'un contrat en alternance sur les missions de communication (9576€ brut + 954 € charges sociales), charge néanmoins en partie compensée par l'aide exceptionnelle de l'Etat de 8 000€.
    - Embauche d'un CDD pour la réalisation des 5 vidéos anniversaire (4 153 € brut + 4 000 € Charges Sociales)
    - Embauche d'un intérimaire (4 652 €) en assistantat administratif
  - Des charges supplémentaires exceptionnelles :
    - Réalisation des montages vidéo à l'occasion de l'anniversaire de l'association par un prestataire : 13 787 €
    - Des frais d'avocat liés à l'accompagnement sur le volet déontologique : 10 000 €
  - Des frais liés à l'achat immobilier, proratisés sur l'année 2021 :
    - Charges de copropriétés imputées sur l'année 2021 : 5 667 €
    - L'achat du local ainsi que les travaux et aménagements ont été amortis à partir de décembre 2021 : 3 666 €.

Informations concernant la rectification apportées lors de la certification des comptes :

La taxe sur les salaires a été enregistrée dans les comptes 2021 (5 175€) alors qu'en tant qu'association fiscalisée sur l'ensemble de l'activité, aucune taxe n'est due (car l'intégralité de l'activité est dans le champ de la TVA). La modification a donc été apportée, impliquant une modification de l'impôt sur les sociétés (+ 775€).

La **comptabilité analytique** permet de comprendre les bilans financiers de chaque activité :

	<b>FORMATION</b>	<b>ASSISES</b>	<b>ACTIVITES PRINCIPALES</b> (Adhésions, groupes de travail, partenariat, guides, offres emplois)	<b>STRUCTURES</b> (Charges liées au fonctionnement de la structure : conseil d'administration, locaux et équipements, prestataires comptables, communication générale, etc. Produits liés au fonctionnement de la structure : subventions de structure)
Produits d'exploitation	237 552 €	156 756 €	178 936 €	12 061 €
Charges d'exploitation	174 681 €	206 323 €	52 361 €	136 200 €
<i>Dont charges du personnel (formateurs et permanents)</i>	<i>136 771 €</i>	<i>33 988 €</i>	<i>40 629 €</i>	<i>33 142 €</i>
Résultat direct	+ 62 870€	-49 566€	+ 126 575€	-124 139 €

Après répartition des produits et charges de structure :

	<b>FORMATION</b> 41% produits 41% charges	<b>ASSISES</b> 27% produits 47% charges	<b>ACTIVITES PRINCIPALES</b> 31% produits 12% charges	
Résultat indirect	12 969 €	- 111 113 €	113 884 €	

## 2 - Le total du bilan arrêté au 31 décembre 2021 s'élève à 892 961€.

L'achat immobilier d'un espace à Saint-Denis a été officiellement acté le 24 novembre 2021 pour un prix de vente fixé à 410 000€.

Les frais de notaire et d'agence se sont élevés à 62 765€.

Des travaux et aménagements mobiliers ont été réalisés pour un montant total de 50 763€.

Ainsi, le coût total de l'achat immobilier s'élève à 523 528€.

- Les immobilisations corporelles au 31 décembre 2021 s'élèvent à 526 532 €.
- Les disponibilités et placements au 31 décembre 2021 s'élèvent à 267 638€ (autofinancement du projet immobilier à hauteur de 104 525€).

Les dettes au 31 décembre 2021 sont de 413 340 € dont 347 200€ d'emprunt souscrit en cours d'année.

Les créances au 31 décembre 2021 sont de 111 182 € contre 44 747 € en 2020.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 31 mars 2021, a :

- arrêté les comptes de l'exercice 2021 ;
- proposé que l'Assemblée Générale affecte le résultat 2021 au report à nouveau.

**Conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts, l'assemblée générale est invitée à :**

- **approuver les comptes de l'exercice 2021,**
- **décider l'affectation du résultat 2021 (15 740 €) au report à nouveau,**
- **donner quitus de leur gestion aux administrateurs.**